



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 5 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 21h54.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 17), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. DUMONT/S. LESCURE ; B. ANDREZ/P. BENOIT.

Petites Villes de Demain (PVD) – Rénovation énergétique du pôle scolaire Lavoisier – Avenant n°1 à la convention de mandat

Par délibération du 2 décembre 2021, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'un contrat de mandat de représentation pour faire réaliser par Territoire 25, au nom et pour le compte de la commune maître d'ouvrage, la rénovation énergétique du pôle scolaire Lavoisier.

Par délibération du 4 mai 2023, le Conseil Municipal a notamment autorisé la réalisation du projet de rénovation énergétique du pôle Lavoisier Primaire sur la base d'un Avant Projet Définitif (APD) d'un montant de 1 632 350 € TTC.

Lors du vote du budget primitif le 4 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Territoire 25, d'une rénovation intérieure du pôle Lavoisier primaire (sols, murs, sanitaires et kitchenette), en complément des travaux de rénovation énergétique, dont le montant total prévisionnel - frais d'honoraires complémentaires inclus - s'élève à 192 964 € TTC.

Par conséquent, il convient de régulariser, selon l'avenant n°1 ci-annexé.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ci-annexé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
16/12/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

